Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_058-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Délibération n°2026_058

22) Candidature au label « Ma commune aime lire et faire lire »

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **22 juin 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Mohamed HIRECH, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Barbara NUGOU, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Anthony DOMINGUES, M. Rémi SILLY, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Hervé DUNOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Emilie RIDOUX (donne pouvoir à M. Mikaël NIZAN), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Anthony DOMINGUES), M. Guillaume BOUTARD (donne pouvoir à Mme Martine PELLE)

Absent·e·s : /

M. Mohamed HIRECH remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 28
Nombre de conseillers votants	: 35

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_058-DE

ENFANCE - JEUNESSE

22) Candidature au label « Ma commune aime lire et faire lire »

M. Grégoire CHAPUIS, Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais est engagée depuis plusieurs années dans une politique active de promotion de la lecture et de l'accès à la culture pour tous les enfants.

Dans ce cadre, elle s'appuie sur un partenariat historique avec la Ligue de l'enseignement – Fédération du Loiret, qui déploie localement le dispositif national « Lire et faire lire ». Ce programme, créé en 1999, vise à transmettre le plaisir de lire grâce à l'intervention de bénévoles, majoritairement âgés de plus de 50 ans, auprès des jeunes publics.

Ce partenariat, formalisé par une convention renouvelée à chaque année scolaire, permet la mise en place de séances de lecture à voix haute dans les écoles et les structures de la petite enfance de la Ville. Il contribue non seulement à l'acquisition du goût de la lecture, mais aussi au développement du lien intergénérationnel et à l'éveil culturel des enfants.

Dans la continuité de cet engagement, l'Association des maires de France et l'association « Lire et faire lire » ont créé le label « Ma commune aime lire et faire lire », destiné à valoriser les collectivités qui soutiennent activement ce dispositif et développent des actions en faveur de la lecture.

L'obtention de ce label constitue un levier pour renforcer et structurer les actions déjà menées par la Ville, tout en leur donnant une reconnaissance nationale. Il implique un engagement formel de la collectivité à poursuivre et développer plusieurs actions en faveur de la lecture, telles que la communication sur les actions existantes, le renforcement des partenariats avec le réseau des bibliothèques et les établissements éducatifs, l'inscription dans le projet éducatif territorial, ou encore la valorisation des bénévoles impliqués.

La Ville de Fleury-les-Aubrais s'inscrit pleinement dans ces objectifs, en cohérence avec ses politiques éducative, culturelle et sociale. La candidature au label constitue ainsi une étape supplémentaire pour consolider les initiatives locales, favoriser l'égalité d'accès à la lecture et encourager les pratiques intergénérationnelles.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de déposer le dossier de candidature avant la date limite fixée au 30 juin afin de solliciter l'attribution du label pour une durée de quatre ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Enfance, Jeunesse, Sport, Culture du 10 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la candidature de la Ville de Fleury-les-Aubrais au label « Ma commune aime lire et faire lire »,

- confirme l'engagement de la Ville à développer les actions en faveur de la lecture dans le cadre du partenariat historique avec la Ligue de l'enseignement, notamment à travers les interventions en écoles et en structures de petite enfance,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer le dossier de candidature avant la date limite fixée et à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette demande, pour une durée de labellisation de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 02 JUIL. 2026

Pour la Maire,

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Par délégation
Le directeur général adjoint
Emmanuel Buze

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : *02/07/2026*
Publié le : *03/07/2026*

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260629-DEL2026_058-DE